





Marignane le vendredi 10 avril 2020

Monsieur Michel Farssac Directeur des Ressources Humaines. Airbus Helicopters

Monsieur,

Les ordonnances adoptées par le gouvernement le 25 mars 2020 prévoient la possibilité pour les entreprises de reporter la date limite de versement des sommes issues de l'intéressement ou de la participation au 31 décembre 2020 (contre habituellement le 1^{er} Juin).

L'intéressement lié à l'exercice 2019 s'élève à 2209€ pour chaque salarié pour 12 mois de présence effective. La participation n'est pas encore connue. Elle le sera le 21 avril.

Les salariés subissent aujourd'hui de plein fouet la crise sanitaire et font leur maximum pour préserver l'activité de l'Entreprise que ce soit en présentiel ou en télétravail. Nous pensons que nos clients qu'ils soient étatiques ou privés en sont satisfaits.

Aussi, nos trois organisations représentatives vous demandent de ne pas tenir compte des ordonnances et par voie de conséquence, de maintenir le versement de l'intéressement et de la participation aux dates habituelles, à savoir le 1^{er} Juin 2020.

Persuadés que notre demande recueillera votre totale compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Le DSC FO Sylvain DOLZA Le DSC CFE-CGC Claude BOCOVIZ

Le DSC CFTC Marc DEHAN